



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 055 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 31 mai 2007

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 31 mai 2007

• (0905)

[Français]

Le greffier du comité (Me Graeme Truelove): Honorables membres du comité, je constate qu'il y a quorum.

Conformément à l'article 106 du Règlement, le comité peut maintenant procéder à l'élection de la présidence. Je suis prêt à recevoir des motions pour le poste de président.

M. Pierre Lemieux (Glengarry—Prescott—Russell, PCC): J'aimerais proposer Steven Blaney.

Le greffier: M. Lemieux propose M. Blaney.

Y a-t-il d'autres propositions?

M. Luc Harvey (Louis-Hébert, PCC): J'appuie la motion.

Le greffier: Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare M. Blaney dûment élu président du comité.

Le président (M. Steven Blaney (Lévis—Bellechasse, PCC): Bonjour à tous.

D'abord, je voudrais vous remercier de votre confiance. Ce serait plaisant si cela se passait ainsi, de façon aussi simple, dans nos circonscriptions également.

Il me fait plaisir de me joindre à vous ce matin. J'ai eu la chance de participer aux travaux du comité dans l'Ouest avec, notamment, M. Simard, M. Murphy et M. Godin. J'estime que ces consultations ont été productives. Je pense que le comité a fait de beaux travaux à ce jour. On me disait que le projet d'Air Canada est rendu en deuxième lecture. Cela émane d'une recommandation du comité. Également, il y a un rapport qui suit son cours et qui, me dit-on, est reçu favorablement par les communautés.

Mon rôle sera de m'assurer de poursuivre le travail pour les communautés. Je pense que tout le monde autour de la table partage cette volonté de faire avancer nos communautés linguistiques dans toutes les régions du pays.

Si vous me le permettez, sans plus tarder, je vais me tourner vers le greffier afin de savoir quelle est la prochaine étape pour le comité, à moins que certains aient des commentaires à formuler.

Monsieur le greffier, pouvez-vous nous dire où notre comité en est rendu dans ses travaux?

Le greffier: Deux motions ont été adoptées par le comité le 1^{er} mai.

La première, présentée par Mme Folco, invite le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser, et l'honorable Josée Verner, ministre de la Francophonie et des Langues officielles, à comparaître le plus tôt possible afin de discuter de leurs priorités et de leur bilan respectifs.

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Excusez-moi, mais elle n'a pas été adoptée; elle a été déposée.

Le greffier: Elle a été adoptée le 1^{er} mai.

On a une autre motion, également adoptée le 1^{er} mai, qui demandait au comité d'inviter des représentants de Hockey Canada le jeudi 3 mai, ce qui a été fait.

Au cours des réunions qui suivront, nous recevrons des témoins au sujet du Programme de contestation judiciaire, des Jeux olympiques de 2010 et des ententes Canada-communautés.

Le président: D'accord.

On me dit qu'une motion a été présentée et adoptée. Normalement, c'est le greffier qui fait le suivi auprès de la ministre et du commissaire aux langues officielles. Il y a également trois sujets qui pourront être discutés en comité restreint pour recevoir les listes de témoins.

Avez-vous des informations sur la date de la visite de la ministre?

• (0910)

Le greffier: On n'a confirmé de date pour aucun des témoins sur cette liste.

Le président: Madame Folco.

Mme Raymonde Folco: Je propose que nous continuions le programme que nous avons déjà adopté en tant que comité avant les événements que nous connaissons, c'est-à-dire que nous recevions des témoins pour entendre ce qu'ils ont à dire au sujet du défunt Programme de contestation judiciaire.

Je propose aussi que nous commençons tout de suite, mardi prochain dès 9 heures. D'autres personnes ont peut-être des listes de témoins qu'elles peuvent apporter. Cependant, je propose très sérieusement que nous continuions mardi matin le travail que nous devons poursuivre mardi il y a quelques semaines.

Le président: Vous proposez qu'on poursuive ce qui était à l'horaire. C'est cela? D'accord, on va continuer à entendre des interventions.

Une voix: Est-ce une motion?

Mme Raymonde Folco: Pour le moment, ce n'en est pas une. J'aimerais bien qu'on en discute.

Le président: C'est un échange.

Mme Raymonde Folco: Je présenterai peut-être une motion plus tard, selon la façon dont les autres membres du comité réagiront.

Le président: Très bien.

Monsieur Rodriguez.

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Je suis tout à fait favorable à l'idée de travailler dès maintenant au dossier du Programme de contestation judiciaire. Je pense que ça doit nécessairement être à l'ordre du jour. Par ailleurs, monsieur le président, vous avez mentionné qu'on discuterait de la liste des témoins en comité restreint. Or, au Comité permanent des langues officielles, on ne travaille habituellement pas en comité restreint, n'est-ce pas? À moins que je me trompe, c'est en comité plénier que ça se fait.

Je proposerais que les mêmes personnes comparaissent, c'est-à-dire celles qui ont comparu la dernière fois devant le comité. Il s'agit de Mme Lalonde, de SOS Montfort, et des personnes qui dirigeaient le Programme de contestation judiciaire.

Le président: D'accord.

Monsieur Godin.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Premièrement, monsieur Blaney, je veux vous féliciter d'avoir été élu président ce matin. J'aimerais voir cela comme une page qui vient d'être tournée. J'espère que nous allons vraiment nous consacrer au bien-être des communautés francophones et anglophones du pays. C'est le mandat du Comité permanent des langues officielles. Celui-ci est très important et j'espère que nous pourrions le respecter. Je veux vous souhaiter bonne chance. Je vous connais déjà et je pense que ça va bien aller.

Moi aussi, je suis d'accord pour qu'on continue à étudier le dossier du Programme de contestation judiciaire, de façon à poursuivre notre mandat. À mon avis, les personnes qui étaient censées venir témoigner devraient être les premières à être rappelées, de sorte qu'elles aient la chance de témoigner. En effet, le comité a maintenant un statut officiel. On peut aussi soumettre une liste de témoins. Certains sont très importants et doivent être entendus. On devrait peut-être en discuter.

Nous pourrions aussi parler de l'idée d'inviter le commissaire aux langues officielles à nous donner des explications sur son rapport et à répondre à nos questions. Je pense que ça pourrait se faire pendant que nous nous penchons sur le Programme de contestation judiciaire. Il y a là-dedans des éléments qui se rapportent à des sujets qui nous importent beaucoup.

J'aimerais aussi qu'on examine le cas de Radio-Canada. C'est devenu vraiment un problème. La SNA, soit la Société Nationale de l'Acadie, s'en prend présentement à la SRC. Dans la région de l'Atlantique, par exemple, on ne nous donne pas notre juste part. Depuis que Radio-Canada s'est débarrassée de *RDI en direct/Atlantique*, nous avons franchement perdu notre place. Ces gens disaient vouloir être plus présents sur le terrain, que les émissions se feraient davantage en direct, et ainsi de suite. Bien souvent, quand les gens de RDI nous appellent, ce n'est que pour faire un enregistrement.

J'ai souvent dit à la blague que lorsqu'un chat se faisait tuer sur la rue Ste-Catherine, à Montréal, on coupait les nouvelles de l'Atlantique pour diffuser l'histoire du chat. Vous voyez ce que je

veux dire? Auparavant, on pouvait se plaindre, mais maintenant, on ne peut même plus le faire. On ne sait plus où les réductions sont appliquées. En effet, ces gens diffusent nos émissions quand ils le veulent. Dans les journaux de ce matin, on précise qu'une convention va se tenir ici en fin de semaine. On indique que la SNA part en guerre contre Radio-Canada, RDI, et ainsi de suite. La façon d'agir de Radio-Canada, une télévision publique nationale, est inacceptable.

Je voudrais simplement qu'on mette ce sujet à l'ordre du jour pour qu'on puisse en traiter éventuellement. Ce n'est pas la première fois qu'on en parle, mais c'est une question dont on doit s'occuper.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Godin.

Avant de céder la parole à M. Harvey...

• (0915)

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Limoilou, PCC): Il y a aussi M. Nadeau.

Le président: D'accord. Il y a M. Nadeau et M. Harvey.

On me dit que quatre rencontres sont prévues pour le dossier du Programme de contestation judiciaire. Normalement, c'est ce qui est à l'ordre du jour. Ça pourrait peut-être faire l'objet d'une proposition de la part d'un des membres du comité.

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le président, je suis d'accord pour qu'on tienne quatre réunions sur le Programme de contestation judiciaire, mais est-ce qu'on pourrait y insérer une rencontre avec le commissaire aux langues officielles, de façon à ne pas tenir ces quatre rencontres l'une après l'autre? On se comprend bien.

Le président: Absolument.

M. Richard Nadeau: Par ailleurs, dans le cadre des travaux précédents, j'avais soulevé la question des ententes Canada-communautés. Je voudrais que ce soit à l'ordre du jour, mais pas nécessairement en juin, bien sûr. Je voudrais que ce soit accepté, de sorte qu'à l'automne, à notre retour, nous puissions entamer le processus visant à vérifier les ententes Canada-communautés dans chacune des provinces et territoires. Le but serait de déterminer s'il y a des choses à améliorer.

Mon collègue M. Godin disait avoir une liste de témoins pour le dossier du Programme de contestation judiciaire, et j'en ai une également. Je vais vous la remettre. Je n'ai pas d'objection à ce que la liste de M. Godin ait priorité sur la mienne.

Je vais donc proposer que nous tenions quatre rencontres sur le Programme de contestation judiciaire, entre lesquelles pourrait s'insérer une rencontre avec le commissaire aux langues officielles afin que celui-ci nous parle du rapport qu'il a déposé en mai dernier. Il faut aussi nous assurer d'étudier la question des ententes Canada-communautés l'automne prochain et, bien sûr, la question de la SNA et de la SRC dans la région de l'Atlantique.

Merci.

Mme Raymonde Folco: Je n'ai pas compris la proposition de mon collègue.

Le président: Pourriez-vous rédiger cela, s'il vous plaît? M. Nadeau propose que les quatre prochaines rencontres portent sur le Programme de contestation judiciaire, suivi des autres sujets. Pendant qu'il rédige sa proposition, nous allons entendre des commentaires par rapport à la proposition sur laquelle les membres du comité seront appelés à se prononcer.

Monsieur Harvey.

M. Luc Harvey: Si on ne se trompe pas, on peut penser que le 8 juin, théoriquement, les travaux de la Chambre seront suspendus. Cela veut dire qu'il nous reste à tenir les rencontres de mardi et de jeudi prochains.

Pour ce qui est du Programme de contestation judiciaire, nous avons mené des consultations dans tout le Canada. Nous avons rencontré des gens à partir de la Colombie-Britannique jusqu'au Nouveau-Brunswick. Un rapport a également été émis par le commissaire aux langues officielles. Il nous reste deux rencontres à tenir. Tout à l'heure, M. Godin parlait de rencontrer les représentants de Radio-Canada. On a parlé aussi de rencontrer la ministre et le commissaire au sujet de son rapport. On n'a plus que deux rencontres prévues. Je ne sais pas ce qu'on va ajouter à ce qui a déjà été dit. Si on répète toujours la même chose, je ne suis pas sûr que cela fasse avancer davantage le dossier du Programme de contestation judiciaire.

On sait que le gouvernement est en train d'agir, d'évaluer ce qui peut être fait à ce sujet. On peut mettre ce dossier de côté — je ne dis pas qu'il faut l'ignorer ou ne pas en parler — et se dire qu'au mois d'octobre, si rien ne s'est passé, on reprendra le dossier du Programme de contestation judiciaire. Toutefois, si l'objectif est de continuer à en faire un sujet politique, continuez. Certains dossiers doivent progresser, que ce soit celui d'Air Canada ou celui de Radio-Canada. Un rapport du commissaire aux langues officielles a été rendu public. On ne l'a même pas encore rencontré et on veut convoquer d'autres témoins au sujet du Programme de contestation judiciaire alors qu'il ne nous reste que deux rencontres à venir. Par la suite, on se reverra au mois de septembre. C'est mon opinion. Je ne dis pas qu'on a mieux à faire. Tout ce qu'il y avait à dire sur le sujet, je crois, a été dit. Une consultation, qui a duré des semaines, a été effectuée à la grandeur du Canada. Cela a été fait.

On veut recommencer le processus alors qu'il y a d'autres priorités. Il n'y a pas que la question du Programme de contestation judiciaire. D'autres sujets doivent être abordés. Si M. Godin ou n'importe quel autre membre du comité peut me dire qu'on va ajouter de nouvelles données ou des éléments qui n'ont pas encore été mentionnés à ce sujet, allons-y. Sinon, je crois qu'on a des priorités, ne serait-ce que de rencontrer le commissaire aux langues officielles pour savoir ce qu'il a à dire. Il a produit un rapport et on ne l'a pas encore rencontré. Si nous l'invitons, il nous restera une rencontre à tenir par la suite. Or, on dit qu'on veut avoir encore quatre rencontres au sujet des contestations judiciaires.

Je vous pose la question. J'aimerais que vous me convainquiez qu'effectivement certaines choses n'ont pas encore été dites sur ce sujet. J'aimerais cela. Sinon, on a d'autres priorités. Il n'y en a pas qu'une, il y en a plusieurs. Nous les avons nommées et j'aimerais qu'on puisse également en parler.

Merci, monsieur le président.

• (0920)

Le président: Merci, monsieur Harvey.

Madame Boucher.

Mme Sylvie Boucher: Nous avons parlé également de rencontrer les représentants des Jeux olympiques de Vancouver 2010. Je pense qu'il est important de les rencontrer. Je souhaite vraiment les rencontrer. Nous avons également parlé de ce qui nous tient beaucoup à coeur au comité, à savoir la jeunesse, les jeunes francophones hors Québec, les écoles, etc. Je pense qu'il est important de rencontrer ceux qui représentent notre avenir. Nous avons fait un bout de chemin. Ce sont eux qui grandissent et qui vont hériter de ce qu'on va leur laisser. Je pense qu'il est important de se pencher sur les jeunes francophones hors Québec. J'ose espérer qu'on va maintenant être capables de travailler en équipe. C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant.

Le président: Merci, madame Boucher.

Madame Folco.

Mme Raymonde Folco: Merci, monsieur le président.

J'ai plusieurs considérations à soumettre. Premièrement, ce que j'ai proposé, c'est qu'on poursuive notre programme. On n'est pas en train de prendre de nouvelles initiatives. On est en train de proposer que le programme qui avait été accepté par l'ensemble des membres de ce comité il y a plusieurs semaines soit respecté. C'est ce qu'on demande depuis le début: qu'on respecte la décision de ce comité et qu'on tienne ces réunions sur les contestations judiciaires.

Deuxièmement, évidemment, nous ne savons pas quand la Chambre va ajourner ses travaux. Il y a des rumeurs qui veulent que ce soit la semaine prochaine. Nous ne le savons pas. Nous devons nous fier au calendrier qui nous a été fourni. Donc, il nous resterait quatre réunions à tenir. Je proposerais, à ce moment-là, que le commissaire soit invité avec d'autres témoins, et non pas seul, pour qu'on ait une réunion avec plusieurs témoins et qu'on puisse faire avancer le travail le plus rapidement possible. Je proposerais que le commissaire soit invité à nous rencontrer au plus tard jeudi prochain. C'est un élément.

Troisièmement, je tiens énormément à ce que le comité rencontre des témoins anglophones. Au sein du comité et ailleurs, on a l'impression — et je ne parle pas seulement de ce comité, je parle vraiment d'autres structures aussi — que le comité s'occupe des minorités francophones, et c'est très bien. Mais il doit aussi s'occuper de la minorité anglophone du Québec, donner l'impression au public qu'il s'intéresse également au sort des anglophones minoritaires. Je souhaiterais donc ardemment que des anglophones, des témoins anglophones du Québec, soient invités aussi à nous parler de la contestation judiciaire.

J'aurais une suggestion qui peut-être ne fera pas l'affaire de tout le monde, mais M. Nadeau m'a montré — il ne l'a pas déposé parce qu'il est rédigé dans une seule langue — un rapport des témoignages des quelques personnes entendues la semaine dernière, mais seulement par des députés de l'opposition. J'insiste là-dessus. Nous n'étions pas un Comité permanent de la Chambre des communes, loin de là. Cependant, si je suis la logique de mon collègue Luc Harvey, si on ne veut pas réentendre ces mêmes témoins, ce que l'on pourrait faire — et j'aimerais bien que les membres du gouvernement envisagent cette possibilité —, c'est lire le document lorsqu'il sera déposé par M. Nadeau dans les deux langues officielles. Qu'ils lisent le compte rendu et qu'ils nous disent s'ils sont prêts à l'accepter comme étant la version officielle de ce qu'ont dit les témoins devant nous, les députés de l'opposition, afin de ne pas avoir à les réinviter et à leur faire répéter ce qu'ils nous ont déjà dit. C'est une suggestion amicale que je fais à mes collègues conservateurs.

Dernièrement, je voudrais dire que je veux bien parler des jeunes. Évidemment que c'est important. Dommage que Mme Boucher ne soit plus là: c'était sa suggestion. Je veux bien parler des jeunes, mais s'il n'y a pas de programme de contestation judiciaire, les jeunes peuvent se tenir sur la tête, cela ne servira absolument à rien. Si les adultes, présentement, n'ont pas accès à leurs droits tels que définis par la Charte, cela ne sert à rien de parler de la situation des jeunes dans 10 ou 15 ans. Cela s'appelle noyer le poisson.

Merci.

• (0925)

[Traduction]

Le président: Merci, madame Folco.

Je vais maintenant donner le micro à M. Nadeau.

[Français]

M. Richard Nadeau: Merci, monsieur le président.

Je veux simplement apporter des précisions aux propos tenus par mon collègue M. Harvey un peu plus tôt. L'information selon laquelle la Chambre va ajourner ses travaux la semaine prochaine est une rumeur. Je n'en ai pas entendu parler de façon officielle. À mon avis, la Chambre peut siéger jusqu'au 22 juin, selon le calendrier. Et même si la Chambre ajournait ses travaux demain matin, il n'en demeure pas moins que le comité, monsieur le président, peut fonctionner même si la Chambre ne siège pas. Dans ce contexte, étant donné qu'on traite ici de dossiers très importants, il faut prendre en considération le fait que ce comité peut continuer à fonctionner même si la Chambre a mis un terme à ses travaux. On a vu tout le brouhaha que ce sujet a provoqué, et avec raison. C'était plus que du brouhaha, c'étaient des prises de position politiques face au dossier des contestations judiciaires.

Merci.

Le président: Avant de donner la parole à quelqu'un d'autre, j'aimerais savoir, madame Folco, si ce que vous avez dit tout à l'heure, au sujet de la comparution du commissaire aux langues officielles, faisait l'objet d'un amendement.

Mme Raymonde Folco: Oui.

M. Richard Nadeau: La proposition sur les Anglo-Québécois aussi.

Mme Raymonde Folco: Monsieur Nadeau, si vous me le permettez, je souhaiterais qu'il soit écrit qu'on l'invite à venir au plus tard jeudi prochain. Je sais que ce sont des rumeurs d'ajournement, vous avez tout à fait raison, mais je ne veux pas courir le risque de ne pas le rencontrer.

M. Richard Nadeau: Il faudrait préparer l'amendement.

Mme Raymonde Folco: Je proposerais cet amendement afin qu'il soit invité à se présenter au plus tard jeudi prochain, le 7 juin.

M. Richard Nadeau: On parle du commissaire aux langues officielles.

Mme Raymonde Folco: Oui.

Le président: Attendez un instant, il y a un rappel du Règlement.

M. Pierre Lemieux: À mon avis, le comité a été dissous, ce qui signifie que les motions qui étaient soumises sont annulées.

M. Yvon Godin: Non.

M. Pierre Lemieux: Non? J'aimerais vérifier auprès du greffier si on doit reprendre le processus. Vous pouvez déposer une autre motion, mais je ne pense pas qu'on puisse reprendre ici une motion soumise lors de la dernière séance du comité. Il s'agit d'un rappel du Règlement.

Ai-je raison, ou non?

M. Yvon Godin: Vous demandez si vous avez raison au sujet de ce rappel du Règlement en particulier?

Le président: Le greffier m'informe que les motions qui ont été adoptées sont toujours valides. Je fais référence, par exemple, aux invitations que le comité a faites au commissaire aux langues officielles et à la ministre. Cette motion est toujours valide, donc, le greffier a toujours le mandat de convoquer tous les témoins.

M. Pierre Lemieux: D'accord, je voulais juste m'en assurer.

Le président: Nous discutons de...

M. Yvon Godin: J'invoque le Règlement.

Le président: Je veux tout d'abord spécifier qu'on discute présentement de la motion de M. Nadeau au sujet du calendrier des prochaines séances.

Je vais vous donner la parole et ensuite je demanderai au greffier de nous faire la lecture de la proposition.

Monsieur Godin, vous voulez faire un rappel du Règlement?

M. Yvon Godin: Il faut souligner que le comité n'a pas été dissous, que c'est le président qui a démissionné. Rien dans les registres n'indique que le comité a été dissous. Un nouveau président a été élu, et nous poursuivons nos réunions. On n'a pas dissous le comité: les membres sont encore les mêmes, on n'a pas élu un nouveau vice-président, etc. Il y a eu une interruption parce que le président nous a quittés. Ce matin, on a un nouveau président.

Le président: Je vais maintenant demander au greffier de lire la proposition et ensuite je reviendrai à la liste d'intervenants.

Monsieur Truelove, pouvez-vous nous lire la proposition? Avez-vous besoin d'aide?

[Traduction]

Le greffier: C'est un peu délicat.

• (0930)

[Français]

Le président: M. Nadeau propose que les quatre prochaines rencontres portent sur le Programme de contestation judiciaire et il réitère également la motion déjà proposée à l'effet que le commissaire aux langues officielles vienne nous rencontrer dans les meilleurs délais. C'est bien cela?

M. Richard Nadeau: Oui.

Le président: C'est assez long. C'est quasiment un programme. Il faudrait peut-être que vous soumettiez quelque chose de plus concis.

M. Richard Nadeau: Puis-je en faire la lecture, monsieur le président?

Le président: Oui, faites-en la lecture. C'est une liste d'épicerie que vous avez là, monsieur Nadeau.

M. Richard Nadeau: Oui, mais vous savez, on a été longtemps en jachère. Cela dit, il est proposé qu'il y ait quatre rencontres ou plus, au besoin, sur le Programme de contestation judiciaire; qu'il y ait une rencontre au plus tard jeudi le 7 juin avec le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser; qu'il y ait une rencontre sur la question de la Société nationale de l'Acadie et de la SRC Atlantique; qu'il y ait une rencontre concernant les groupes anglo-québécois et qu'il y ait, à l'automne, l'étude des ententes Canada-communautés dans chacune des provinces et des territoires pour déterminer comment les améliorer.

De plus, mon collègue a déposé une proposition en ce qui concerne les témoins à entendre au sujet du Programme de contestation judiciaire. Je fais également le dépôt du travail qui a déjà été fait sur ce même sujet.

Mme Raymonde Folco: Je n'ai pas compris quelle est cette proposition au sujet de témoins.

M. Richard Nadeau: C'est une liste de témoins potentiels.

Mme Raymonde Folco: Vous l'avez déposée?

M. Richard Nadeau: Je vais la déposer maintenant. C'est une liste.

Le président: Vous n'avez pas besoin de mettre la liste des témoins avec...

M. Richard Nadeau: Non, mais je vous la donne tout de même, monsieur le président. Cela me fera un plaisir incommensurable.

Le président: Dans l'ordre, j'invite maintenant MM. Godin, D'Amours, Lemieux, Harvey, Boucher et Simard à intervenir.

M. Yvon Godin: Tout d'abord, monsieur le président, j'aurais préféré que M. Harvey soit présent pour entendre ce que j'ai à dire.

On n'a pas voyagé dans tout le Canada pour s'informer sur le Programme de contestation judiciaire, mais pour rencontrer les communautés. Partout au pays, on a entendu des plaintes relatives à la disparition de ce programme. On avait décidé d'entreprendre une étude sur cette question à cause de l'importance que cela avait partout au pays.

À cause de cette fameuse partisanerie, on a manqué six réunions, sept si on compte celle d'aujourd'hui. Si cela n'avait pas été le cas, on aurait déjà terminé les discussions relatives au Programme de contestation judiciaire et on aurait déjà produit notre rapport, qui aurait été déposé à la Chambre des communes. On a manqué sept réunions, monsieur le président.

Je pense qu'on devrait arrêter de parler de partisanerie et faire le travail qui doit être fait, c'est-à-dire étudier le Programme de

contestation judiciaire, déposer un rapport à la Chambre des communes et établir un ordre du jour.

C'est bien dommage, mais que ça plaise ou non, je suis un député élu par mes concitoyens et je fais partie du NPD.

M. Harvey est un député élu et il fait partie du Parti conservateur. Mme Folco fait partie du Parti libéral et M. Nadeau, du Bloc québécois. Qu'on aime cela ou pas, on fait partie de partis politiques. Il n'est pas nécessaire de rappeler constamment qu'il y a de la partisanerie. Je suis ici pour défendre des dossiers de mon mieux.

Le Programme de contestation judiciaire n'est probablement pas aussi important pour ceux qui sont majoritaires dans leur région, mais il est extrêmement important pour ceux qui sont minoritaires dans leur région. En fait, l'Île-du-Prince-Édouard a obtenu des écoles grâce au Programme de contestation judiciaire.

Notre comité s'applique à faire ses travaux. Le gouvernement prendra les décisions qu'il voudra, mais nous avons la responsabilité de prendre des décisions, d'effectuer des travaux et de faire des recommandations au gouvernement. Nous ne nous laisserons pas aveugler par des rumeurs à propos quant à ce que le gouvernement est supposé préparer, monsieur le président.

Le gouvernement doit faire ce qu'il a à faire. Si le gouvernement veut qu'il y ait un Programme de contestation judiciaire, qu'il le fasse aujourd'hui. Nous avons décidé de faire une étude et de proposer des recommandations au gouvernement du Canada. Si le gouvernement du Canada veut se traîner les pieds en laissant le Programme de contestation judiciaire de côté et faire souffrir des communautés, il y réussit très bien.

Récemment, une communauté du Nouveau-Brunswick a intenté une poursuite contre la GRC. Elle a gagné sa cause, mais le gouvernement du Canada a décidé d'aller en appel. Aujourd'hui, le Programme de contestation judiciaire n'est plus là pour aider la communauté à payer les frais de cette cause. C'est une situation difficile pour ces gens.

On doit donc encourager le gouvernement à réinstaurer le plus rapidement possible le Programme de contestation judiciaire. Ce serait une amélioration pour les communautés partout au Canada, que ce soit pour les anglophones du Québec ou les francophones du reste du Canada.

Je le répète, ce n'est pas du temps perdu. Selon le calendrier de la Chambre, les travaux doivent se terminer le 22 juin. Si le gouvernement est vraiment intéressé à traiter de cette situation problématique, il ne devrait pas terminer ses travaux. Il devrait nous laisser continuer à travailler. Selon le calendrier, il y a deux semaines flottantes. Cela signifie qu'on pourrait faire du surtemps. Tout le monde pense qu'on aura terminé nos travaux le 8 juin. Personnellement, je ne veux pas terminer le 8 juin, mais le 22 juin, afin de terminer nos travaux. Il faut suivre le calendrier, et c'est le 22 juin qui est indiqué. On a pas mal de travail à faire. On n'est pas à l'école, mais on ne finit pas le 8 juin. Les gens s'attendent à ce qu'on le fasse. Le Programme de contestation judiciaire est une des choses les plus importantes. Si on ne peut pas défendre ses droits, ça ne vaut même pas la peine. On vient d'adopter le projet de loi S-3, et cette nouvelle loi sera possiblement contestée. Le gouvernement respecte-t-il la nouvelle loi relativement aux institutions fédérales? Il pourrait y avoir des contestations. C'est peut-être la raison pour laquelle le gouvernement a décidé d'annuler le Programme de contestation judiciaire. Le gouvernement prévoit peut-être quelque chose, on ne sait pas.

Nous avons un travail à faire et j'ai assez parlé. On devrait donc aller de l'avant en ce sens.

● (0935)

Le président: Merci, monsieur Godin.

Nous passons à M. D'Amours.

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci, monsieur le président.

D'abord, monsieur le président, la motion de mon confrère Richard Nadeau concernant les travaux futurs du comité ne me pose pas de problème. Cependant, j'ai un peu de difficulté à saisir pour quelle raison on les remet en question. Je ne parle pas de la motion, je parle de la discussion. Pourquoi remet-on en question les travaux futurs? Il était déjà entendu, et plus qu'entendu — les témoins étaient ici le 15 mai — qu'on allait discuter et faire l'étude de l'élimination du Programme de contestation judiciaire.

Le comité a annulé ses travaux deux minutes avant, mais les témoins étaient ici. S'ils étaient ici, cela veut dire que c'était au programme. Je trouve que, sur cette partie certainement, on devrait arrêter un petit peu de perdre notre temps et convenir que c'était le sujet à l'ordre du jour. Ce n'est à difficile à prouver. Les gens étaient là et ils attendaient de pouvoir parler aux membres du comité.

Je suis d'accord, moi aussi, que la jeunesse, les écoles, tout cela est important, mais tout cela est important si on peut donner des outils aux gens afin qu'ils aient la chance de parler, d'écrire et d'écouter le français. Si le Programme de contestation judiciaire n'existe plus, cela va causer un sérieux problème. Nous pouvons bien parler de la jeunesse. Comme je l'ai déjà dit à d'autres moments dans le passé, la jeunesse, c'est une chose, mais si on ne lui donne pas les outils pour débiter dès la naissance et progresser par la suite, ça finit par être difficile d'aider davantage ces gens lorsqu'ils sont atteint l'âge adulte. Commençons donc quand ils sont jeunes, dans les écoles.

On sait que certaines communautés partout au pays ont dû faire face à des problèmes et qu'elles ont dû aller en cour pour se défendre. Il y en a eu au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans bien d'autres régions. On peut nommer toutes les provinces et territoires, ce n'est pas compliqué. S'il n'y avait pas eu ces problèmes, on pourrait peut-être dire aujourd'hui que le Programme de contestation judiciaire n'est pas une nécessité. Mais ce n'est pas la réalité.

La réalité, c'est qu'il y a eu des compressions partout où les communautés ont eu besoin de se défendre. Celles-ci ne sont pas riches. Elles ont été obligées de se défendre et pour ce faire, il y avait quelques moyens. Et pour bénéficier de ces moyens, elles ont demandé quasiment à genoux au gouvernement fédéral de les aider par le biais du Programme de contestation judiciaire. Ainsi, elles ont pu aller se défendre en cour.

La rencontre informelle des membres du comité consultatif sur les langues officielle avec des gens nous a démontré que l'aspect linguistique est une question d'environ un demi-million de dollars. Ce sont des pinottes, quand on considère le budget fédéral. C'est déplorable parce qu'il y a des gens qui pensaient qu'on versait des sommes faramineuses aux communautés afin qu'elles se défendent contre les gouvernements. En réalité, on leur versait des pinottes pour les aider à faire respecter leurs droits.

On va voter sur la motion de M. Nadeau, mais j'espère qu'on a dit ce qu'on avait à dire et qu'on fera ce qu'on était supposés faire, en fin de compte, le 15 mai et qu'on progressera en ce sens en ce qui concerne l'étude du Programme de contestation judiciaire.

● (0940)

Le président: Merci, monsieur D'Amours.

Je donne maintenant la parole à M. Lemieux.

M. Pierre Lemieux: Merci beaucoup.

[Traduction]

Je voudrais revenir sur certaines observations que faisait M. Godin. Je suis un peu déçu de la position qu'il a prise, car je pense qu'il a mal compris M. Harvey.

[Français]

Je crois que M. Harvey disait qu'il faut trouver un équilibre. Le comité aimerait travailler à plusieurs dossiers. Vous avez proposé des enjeux importants, mais, malheureusement, tout est polarisé. On a mal interprété notre collègue et on adopte une position et on pense qu'il y a un très grand écart entre les deux positions alors que dans les faits, il parle d'atteindre un équilibre.

Je pense que M. Harvey a raison. On peut parler du Programme de contestation judiciaire, mais il y a d'autres choses. Je pense qu'il voulait dire, notamment, que si on a quatre réunions, on pourrait aussi parler au commissaire aux langues officielles et à la ministre.

Dans ma circonscription, la jeunesse et la culture sont vraiment importantes. On en a parlé. On a eu de grandes discussions sur les travaux à venir et on a parlé de la jeunesse et de la culture. C'est important aussi et il est important d'arriver à un équilibre.

J'aimerais qu'on travaille ensemble, et non pas d'une manière polarisée comme c'est le cas présentement. Oui, on aimerait recevoir le commissaire et la ministre et on peut commencer notre travail sur le Programme de contestation judiciaire.

M. Harvey soulevait aussi un bon point. C'est vrai, on a voyagé partout au Canada. On a rencontré beaucoup de communautés de langue officielle en situation minoritaire et on a parlé avec beaucoup d'organisations. Il a été question du Programme de contestation judiciaire chaque fois que vous avez posé la question lorsque ce n'était pas mentionné par les organisations. On a bien discuté du sujet pendant la préparation de notre dernier rapport. Je crois que c'est un enjeu important, mais il y a d'autre travail à faire. Il faut trouver un équilibre, et je trouve que quatre semaines, c'est peut-être un peu trop.

Mme Raymonde Folco: J'aimerais que vous finissiez votre phrase, je ne voulais pas vous interrompre.

M. Luc Harvey: S'agit-il d'un rappel au Règlement?

Mme Raymonde Folco: Oui, j'ai un rappel au Règlement. Je voudrais demander au greffier, par votre entremise, monsieur le président, si nous avons besoin d'un autre vote, compte tenu du fait que le programme avait déjà été entériné. En effet, nous avons voté pour que le prochain item à l'ordre du jour soit le Programme de contestation judiciaire. Ce comité a continué à exister, vous l'avez dit vous-même, même s'il ne pouvait pas se réunir parce qu'il n'y avait pas de président. Ma question s'adresse au greffier, compte tenu du fait que c'était déjà décidé.

M. Luc Harvey: J'invoque le Règlement.

Le président: Un instant, s'il-vous-plaît.

Madame Folco, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le comité poursuit les travaux de sa dernière rencontre. Ce matin, M. Nadeau a présenté une proposition, dont nous discutons. Je pense que cela permet de poursuivre dans le sens que vous avez indiqué, mais aussi [Note de la rédaction: difficultés techniques]. Je peux en faire la lecture, si vous le désirez.

Afin de clarifier les choses, il y a sept intervenants sur la liste. Après, je serais intéressé à connaître la position du comité sur la recommandation. Selon ma liste, les intervenants seront, dans l'ordre, M. Harvey, Mme Boucher, M. Simard, M. Nadeau, M. Godin et, pour terminer, Mme Folco. Je propose donc aux membres du comité que l'on puisse entendre ces personnes. Je pense que c'est tout à fait normal. Ensuite, je pense qu'il serait intéressant de connaître la position du comité sur la recommandation.

Je cède la parole à M. Lemieux.

● (0945)

M. Pierre Lemieux: J'aimerais dire, au sujet de la motion de M. Nadeau, que ce n'est pas vraiment la façon dont nous fonctionnons pour établir notre horaire. Normalement, nous tenons une réunion à huis clos. Nous ne fonctionnons pas à partir d'une motion qui décrit de façon détaillée ce que nous allons faire au comité.

Aujourd'hui, j'aimerais que nous soumettions des suggestions et que nous en discutions. Cependant, j'aimerais que nous tenions une réunion entre nous pour déterminer nos travaux. C'est de cette façon que nous travaillions auparavant, et ça se passait bien. Il n'est pas nécessaire que nous changions le processus aujourd'hui.

Je trouve la motion un peu irrégulière. Il va peut-être y avoir des discussions sur d'autres sujets, je ne le sais pas. Quand une motion est trop détaillée, comme celle de M. Nadeau, ça devient trop restrictif. Si elle est adoptée, il devient difficile de la changer et il faut entamer un autre processus. Normalement, on ne travaille pas de cette façon.

Pour ce qui est du sujet abordé par Mme Folco, il était question d'adopter... Je ne sais pas quels mots ont été utilisés pendant les réunions. Ce n'était pas un comité...

Mme Sylvie Boucher: C'était à titre consultatif.

M. Pierre Lemieux: Je suis contre ce type de réunion. Nous avons un comité permanent et nous travaillons dans le cadre du Parlement. Il y a un compte rendu de nos réunions. Je trouve ça vraiment irrégulier. Je suis contre les réunions qui se tiennent hors du Parlement, hors du processus, hors de tout ce qui est habituel. Je n'étais pas présent. C'est trop inhabituel pour moi, ce...

Mme Sylvie Boucher: Il s'agissait d'un comité consultatif des partis de l'opposition.

M. Richard Nadeau: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Oui.

M. Richard Nadeau: Je vais vous le donner. Ce n'est qu'à titre consultatif. Ça n'a rien à voir avec quoi que ce soit.

Le président: Monsieur Nadeau, ce n'est pas un rappel au Règlement. Il s'agit d'un sujet de discussion.

M. Richard Nadeau: Je vais lui donner quand même parce que je le trouve sympathique.

M. Pierre Lemieux: Attendez un instant.

Je trouve que c'est un mauvais précédent. Si les gens du comité commencent à apporter les comptes rendus d'autres réunions n'importe où et n'importe quand et qu'on rend la chose légitime, je me demande où ça va s'arrêter. On pourrait le faire dans n'importe quelle situation.

[Traduction]

Je trouve cela tout à fait irrégulier. J'encouragerais mes collègues à ne pas appuyer cette idée. Lorsque le comité a cessé de fonctionner, aucun travail de comité ne se faisait. Ces séances se sont déroulées à l'extérieur du Parlement et ce n'était pas un comité permanent. Aucun compte rendu parlementaire officiel n'a été fait à la suite de ces discussions.

Je ne pense pas que nous devrions donner une légitimité à ce qui s'est passé ici en prenant ce procès-verbal — je ne peux pas parler de compte rendu — et en adoptant ce procès-verbal ou je ne sais pas comment nous pourrions l'appeler.

Je voulais faire une observation à ce sujet car c'est une question qui a été soulevée par Mme Folco. Je pense que c'est tout à fait irrégulier. Cela crée un précédent dangereux, un précédent négatif, et nous devrions aller de l'avant.

[Français]

Nous aimerions avancer, que ce soit à l'égard de notre horaire ou des enjeux importants. Si nous recommençons à tenir des réunions sur le Programme de contestation judiciaire, ça ne sera pas nécessaire, étant donné que nous allons recommencer notre travail en tant que comité. C'est important de comprendre cela.

Merci beaucoup.

● (0950)

Le président: Merci, monsieur Lemieux.

J'aimerais simplement rappeler que si des documents doivent être soumis à l'attention des membres du comité, ça peut se faire par l'entremise du greffier, dans les deux langues officielles.

Nous allons maintenant passer à M. Harvey.

M. Luc Harvey: Au début de la rencontre, j'ai demandé ce qu'il y avait à ajouter sur le Programme de contestation judiciaire. J'ai posé la question en toute honnêteté, mais pas un seul mot n'a été dit à ce sujet. J'aimerais également rappeler que dans notre rapport portant sur les consultations que nous avons menées à l'échelle du Canada, il y avait 37 ou 38 recommandations. Nous avons donc établi 37 ou 38 priorités. Le Programme de contestation judiciaire en représente une. Ça veut dire qu'au moins 36 autres sujets devraient être prioritaires.

Mme Raymonde Folco: Il est temps que le gouvernement se tourne...

M. Luc Harvey: Par ailleurs, s'il est question qu'on fasse une recommandation ou une proposition d'ordre du jour, j'aimerais qu'on ne s'engage pas pour la session prochaine. À la limite, il pourrait y avoir une autre rencontre. Les vice-présidents et le président pourraient établir un ordre du jour au mois de septembre. Je ne suis pas vraiment d'accord pour qu'on fixe dès maintenant un ordre du jour en ne sachant pas ce qui va être proposé par le gouvernement, entre autres, ou qu'on s'engage à tenir des discussions ou à aborder des sujets en ne sachant pas quelles seront les priorités au mois de septembre.

S'engager jusqu'à la fin de la session serait déjà bien, mais je ne crois pas qu'on doive aller plus loin. On pourrait donner la priorité à ces sujets sans pour autant réserver des sujets précis à des réunions données. Pour terminer, j'aimerais mentionner à M. Godin que sur le calendrier de la Chambre des communes, il y a des dates indiquées en vert, en jaune et en jaune orangé. La partie verte se termine le 8 juin.

M. Yvon Godin: Non.

M. Luc Harvey: On l'a publié hier.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Yvon Godin: Lis donc ce qui est en jaune orangé.

M. Luc Harvey: Oui. Ça dit...

M. Yvon Godin: C'est au bas du calendrier.

M. Luc Harvey: On dit « Possibilité de prolongation ».

M. Yvon Godin: Non, on dit « Possibilité de prolongation des heures de séances ».

M. Luc Harvey: Oui.

M. Yvon Godin: On peut être appelés à faire des heures supplémentaires, à travailler le soir. Le calendrier indique qu'il est possible qu'on travaille jusqu'au 22 juin et que les dernières semaines, on fasse des heures supplémentaires.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. On va laisser la parole à M. Harvey.

M. Yvon Godin: J'aimerais poser une question, monsieur le président.

M. Harvey dit que personne ne lui répond depuis ce matin. Ce n'est pas ma faute.

Le président: M. Harvey, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Luc Harvey: Non. Je pensais que la couleur jaune orangé représentait une possibilité de prolongation.

M. Yvon Godin: Le jaune orangé, c'est le NPD.

M. Luc Harvey: Monsieur Godin, je suis arrivé ici aujourd'hui.

M. Yvon Godin: Ça fait un an et demi.

M. Luc Harvey: J'ai le plaisir d'avoir quelqu'un qui connaît ces détails et peut me les expliquer. C'est la façon dont j'avais compris ce système, c'est tout.

Le président: Nous allons maintenant passer à Mme Boucher. Je vous rappelle qu'il reste cinq intervenants.

Mme Sylvie Boucher: On ne peut pas limiter les intervenants.

M. Pablo Rodriguez: Non, mais ce serait bien de finir à un moment donné.

Mme Sylvie Boucher: En écoutant ce qu'on disait plus tôt, il m'a semblé qu'il manquait quelque chose. Une motion a été déposée le 11 mai dernier. Elle était à l'ordre du jour, mais elle n'est pas là aujourd'hui. Je veux savoir pourquoi. C'était la motion de Pierre Lemieux. Je l'ai ici avec moi.

M. Pierre Lemieux: Oui, vous avez raison.

Mme Sylvie Boucher: Mais oui, je l'ai ici.

Une voix: Elle n'a pas été adoptée?

M. Pierre Lemieux: Non.

Mme Sylvie Boucher: Quoi qu'il en soit, elle était à l'ordre du jour. Depuis tout à l'heure, on parle des motions. Non mais, est-ce que je peux continuer?

Le président: Alors...

Mme Sylvie Boucher: La motion traitait des témoins devant comparaître au sujet du Programme de contestation judiciaire.

● (0955)

Le président: Ce que vous me dites, c'est que M. Lemieux a déposé...

Mme Sylvie Boucher: Il l'a déposée le 11 mai dernier.

M. Pierre Lemieux: Excusez-moi, j'invoque le Règlement.

Mme Sylvie Boucher: Oui.

M. Pierre Lemieux: C'était à l'ordre du jour de notre dernière réunion officielle. On a parlé de la motion de M. Godin et on a voté sur celle-ci.

Le président: Le greffier m'informe que c'était un avis de motion. Est-ce bien cela?

Mme Sylvie Boucher: J'ai la...

M. Pierre Lemieux: Vous avez raison.

Mme Sylvie Boucher: Le comité parlementaire...

Le président: C'est donc un avis de motion qui a été présenté. Monsieur le greffier, où en est-on en ce qui concerne cet avis de motion?

Le greffier: S'il n'était pas...

Mme Sylvie Boucher: Je voulais simplement savoir. Je savais qu'il y avait eu un avis.

[Traduction]

Le greffier: Si cela n'a pas été proposé, cela veut dire qu'il est possible de le proposer à un moment donné. Mais à ce moment-ci, nous sommes saisis d'une autre motion.

[Français]

Le président: D'après le greffier, nous discutons présentement de la recommandation.

Mme Sylvie Boucher: ... la déposer.

Le président: Par la suite, nous pourrions poursuivre et passer à l'avis de motion.

Merci, madame Boucher. Si vous voulez, nous allons garder votre avis de motion et nous allons le ramener une fois que nous aurons pris une décision sur la recommandation de M. Nadeau.

Mme Sylvie Boucher: Voulez-vous que je la lise tout de suite, ou après qu'on aura discuté de cela?

Le président: Oui.

Mme Sylvie Boucher: Cela aurait été une bonne idée de la lire, car elle porte sur les contestations judiciaires.

Le président: Si vous voulez la lire, vous pouvez le faire.

Mme Raymonde Folco: Monsieur le président, pourrait-on finir une chose avant de passer à une autre?

Le président: D'accord. Nous allons y revenir.

Monsieur Simard.

L'hon. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Merci, monsieur le président. Je suis heureux de vous voir là. J'ai déjà eu l'occasion de travailler avec vous et je crois que le comité est entre très bonnes mains.

Le président: Merci.

L'hon. Raymond Simard: Je veux vous parler de la motion de M. Nadeau, sur laquelle je suis d'accord, mais j'aimerais proposer quelques amendements.

J'ai voyagé avec le comité pour constater la vitalité des communautés. Celles-ci nous ont dit que ce qui menaçait aujourd'hui leur vitalité était l'abolition du Programme de contestation judiciaire. Nous ne sommes pas entrés dans les détails avec les témoins, mais je peux vous dire que la section scolaire franco-manitobaine a dû recourir à ce programme. Je pense qu'il est tout à fait pertinent de faire comparaître ces témoins puisqu'il existe une menace immédiate pour les communautés. Le comité se dirige dans la bonne direction.

Ne pas faire comparaître le commissaire aux langues officielles au cours des prochaines réunions serait une erreur monumentale. Il a déposé son rapport, et on doit l'écouter. Le fait d'attendre encore trois mois diluerait ses recommandations. Je propose qu'on entende également la ministre pour connaître sa réaction au rapport du commissaire. Ce sont des questions complémentaires. Il faudrait essayer d'intégrer ces gens à nos travaux sur le Programme de contestation judiciaire.

Si on invite les représentants de la SRC, je demande à mon collègue M. Nadeau de ne pas nous limiter à la région de l'Atlantique. Dans ma province, il se passe également des choses. Si on fait comparaître des représentants de la SRC, j'aimerais pouvoir leur poser des questions sur ce qui se passe dans l'Ouest.

M. Richard Nadeau: C'est cela.

Le président: Il s'agit de deux propositions d'amendements amicaux, si je comprends bien.

L'hon. Raymond Simard: C'est cela.

Le président: Je rappelle que la motion déjà adoptée par le comité prévoit déjà inviter la ministre Josée Verner. Si le motionnaire est d'accord, on va ajouter la présence de la ministre Josée Verner...

L'hon. Raymond Simard: ... dans les plus brefs délais.

Le président: ... lors de la comparution du commissaire. Vous proposez également...

L'hon. Raymond Simard: ... qu'on ne se limite pas à des témoins de la SRC de la région de l'Atlantique, mais d'inviter également des témoins de la SRC en région.

Mme Sylvie Boucher: La SRC hors Québec, dans les régions?

L'hon. Raymond Simard: Dans les régions.

Le président: Le motionnaire est-il d'accord sur les amendements?

M. Yvon Godin: Puisqu'on parle d'amendements, monsieur le président...

L'hon. Raymond Simard: Oui.

M. Yvon Godin: Je veux m'assurer qu'on tienne mardi prochain une séance sur les contestations judiciaires.

L'hon. Raymond Simard: Tout à fait.

M. Yvon Godin: Jeudi, le comité rencontrera le commissaire et poursuivra sur les contestations judiciaires. Il est préférable de faire comparaître le commissaire pendant deux heures.

Le président: Merci.

Mme Raymonde Folco: Non, c'est le début de la Chambre.

M. Pablo Rodriguez: Il va y avoir un vote à 10 h 15.

Le président: Nous continuons la discussion avec M. Nadeau.

M. Richard Nadeau: Monsieur le président, je suis d'accord avec mon collègue pour réserver deux heures à M. Fraser et deux heures à la ministre immédiatement après. S'ils peuvent comparaître en juin, tant mieux. Je suis d'accord concernant la SRC et les questions qui ont été abordées.

• (1000)

Le président: J'aimerais avoir un éclaircissement. Si M. Fraser pouvait comparaître la semaine prochaine, décalerait-on le sujet des contestations judiciaires?

M. Richard Nadeau: On suggère de tenir quatre séances sur les contestations judiciaires. Je n'ai pas inscrit de date, mise à part la comparution de M. Fraser. À mon avis, on devrait le recevoir au plus tard le 7 juin, parce qu'il pourrait, au pire, y avoir une prorogation, sinon...

Mme Sylvie Boucher: Les travaux pourraient être ajournés.

M. Richard Nadeau: Voilà. Il pourrait y avoir trois réunions, deux réunions ou une réunion avant que l'on rencontre M. Fraser, et on pourrait tenir quatre réunions. Lisez bien la proposition. Si d'autres sont nécessaires, on pourrait alors en tenir d'autres. C'est bien ce qui est écrit.

Le président: D'accord. Le motionnaire est donc d'accord pour adopter les amendements recommandés?

M. Richard Nadeau: C'est cela, au plus tard le 7 juin en ce qui concerne le commissaire.

Monsieur le président, afin de calmer tout le brouhaha soulevé tout à l'heure par un document que j'ai remis de bonne foi, invitons à la première rencontre les gens dont les noms apparaissent sur ce document, à savoir Mme Lalonde, qui est à Ottawa, M. Gratton, qui est à Ottawa et qui était d'ailleurs l'attaché de presse de M. Mulroney à l'époque, et Mme Gratton, qui s'est présentée comme conservatrice en Ontario, afin d'écarter les soupçons de position partisane. On pourrait aussi inviter M. Matte, M. Badiou et une dame dont j'ai oublié le nom.

M. Pablo Rodriguez: C'est ce que j'ai proposé.

M. Richard Nadeau: Vous l'avez déjà proposé? Alors, je suis d'accord avec mon collègue M. Rodriguez à cet effet.

Merci, monsieur le président.

Le président: C'est noté.

Monsieur Godin, j'avais votre nom sur ma liste.

M. Yvon Godin: Je ne dirai pas grand-chose parce que je pense que la discussion s'éternise pour rien. À mon avis, ce n'était pas un voyage qui portait sur les contestations judiciaires.

M. Harvey dit qu'on ne répond pas à sa question, mais c'est qu'on ne peut pas y répondre parce qu'on veut que les témoins le fassent. C'est pour cette raison qu'on les fait venir ici.

Le président: Madame Folco.

Mme Raymonde Folco: Je n'ai rien à ajouter. J'aimerais qu'on prenne une décision, monsieur le président.

Le président: Très bien.

On a donc entendu tous les intervenants. Je serais prêt à connaître la direction du comité quant à la recommandation de M. Nadeau. Y en a-t-il qui demandent le vote?

Mme Raymonde Folco: Est-il possible de faire une dernière lecture de la motion, s'il vous plaît?

M. Pierre Lemieux: Puis-je proposer un amendement? Je propose que la motion soit un peu plus courte. Rappelez-moi ce qu'elle contient, parce que c'est long.

Le président: Ce qu'on fera peut-être, monsieur Lemieux...

M. Pierre Lemieux: C'est parce que si c'est trop long ou trop compliqué, j'aimerais avoir une motion pour...

M. Richard Nadeau: Monsieur le président, peut-on la lire?

M. Pierre Lemieux: Oui, exactement.

Le président: Je vous rappelle la situation. Il n'y a plus aucun nom à la liste d'intervenants et la motion de M. Nadeau se lit comme suit:

Que se tiennent quatre réunions ou plus, au besoin, sur le Programme de contestation judiciaire, une rencontre au plus tard le jeudi juin 2007 avec pour témoin le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser...

On a ajouter Mme Verner également.

Que se tienne une rencontre touchant la Société Nationale des Acadiens et la Société Radio-Canada.

Mme Raymonde Folco: On devrait dire « invitant » les Acadiens. Ce n'est pas ce que vous voulez dire, « invitant »?

L'hon. Raymond Simard: Pas seulement les Acadiens, ceux d'autres régions aussi.

Le président:

Que se tienne une rencontre avec des groupes anglo-québécois et, à l'automne, une étude des ententes Canada-communautés dans chaque province et territoire, à savoir pour les améliorer.

C'est comme cela qu'elle se lit.

Mme Christine Lafrance (greffière à la procédure): C'est la Société nationale des Acadiens et des autres régions du pays.

Le président: Madame Folco, on parle de la Société nationale des Acadiens et des autres régions du pays.

Monsieur Godin.

M. Yvon Godin: Il s'agit de la Société nationale de l'Acadie.

Le président: La Société nationale de l'Acadie. On va clarifier cela avec le greffier, et il le corrigera.

M. Richard Nadeau: Monsieur le président.

Le président: Oui?

M. Richard Nadeau: Au sujet de ma proposition: vous pouvez rayer la mention portant sur l'étude des programmes Canada-communautés. Ce sera ainsi moins lourd puisque j'écris « à l'automne ». Lorsqu'il y aura un *steering committee*, on pourra soumettre de nouveau le sujet en temps et lieu à l'automne, si mes collègues sont d'accord.

Comprenez-vous ce que je veux dire? Il s'agit de rayer le mot « automne ».

• (1005)

Le président: On enlèverait donc « à l'automne ».

M. Richard Nadeau: L'automne et l'aspect de...

Le président: ... une étude des ententes Canada-communautés dans chaque province et territoire.

M. Richard Nadeau: Oui, et on soumettra cela au comité directeur.

Le président: On me dit qu'il n'y a pas un tel sous-comité ici.

M. Richard Nadeau: Il n'y en a pas ici? Quelle joie! On en reparlera alors à l'automne.

Le président: Ce sera donc au comité...

Mme Raymonde Folco: Puis-je vous demander de faire une dernière lecture, monsieur le président?

Le président: Je relis la proposition.

Mme Sylvie Boucher: J'aimerais faire une pause.

Le président: Je vais la relire une dernière fois. Ensuite, on fera une pause.

Mme Sylvie Boucher: [Note de la rédaction: inaudible] l'écrire.

Le président: Alors voici le texte: M. Richard Nadeau propose que se tiennent quatre rencontres ou plus, au besoin, sur le Programme de contestation judiciaire: une rencontre au plus tard le jeudi 7 juin avec M. Graham Fraser, Commissaire aux langues officielles et la ministre de la Coopération internationale et de la Francophonie et des Langues officielles, Mme Josée Verner; une rencontre invitant la Société nationale de l'Acadie et les autres groupes des régions du pays ainsi que la Société Radio-Canada; une rencontre avec des groupes anglo-québécois.

Mme Sylvie Boucher: Hors de Montréal ou à Montréal?

Mme Raymonde Folco: Anglo-qubécois.

M. Richard Nadeau: Ils peuvent venir du Pontiac, c'est juste de l'autre côté de la rivière.

Le président: Monsieur Nadeau, le motionnaire, vous avez un commentaire à formuler?

M. Richard Nadeau: Oui. Les rencontres avec M. Fraser et Mme Verner seraient deux rencontres différentes, pas nécessairement tenues la même journée.

Le président: D'accord, une rencontre avec M. Fraser et une rencontre avec Mme Verner.

M. Pierre Lemieux: Si possible.

M. Richard Nadeau: On va l'inviter.

M. Pierre Lemieux: Oui, exactement. Il y a un problème parce que la motion dit: « avant le 7 juin »

M. Jean-Claude D'Amours: Dans le cas de M. Fraser.

M. Pierre Lemieux: Je comprends, je comprends. Attendez!

Si elle n'est pas disponible, cela cause un problème. Normalement, on dit: « dans les plus brefs délais ». On va essayer de l'accueillir avant le 7 juin, mais on ne peut pas dire précisément « avant le 7 juin ». Si elle n'est pas disponible, elle ne l'est pas.

Le président: Merci. Je pense que c'est noté, monsieur Lemieux.

On me dit aussi qu'il est possible de voter sur la recommandation par parties, séparément.

M. Pierre Lemieux: Je voudrais proposer un amendement parce qu'il y a des sujets différents. Il y a les réunions au sujet du Programme de contestation judiciaire, c'est une chose. Il y a M. le commissaire et Mme la ministre. Cela fait six réunions. On ne sait pas vraiment quand se terminera la session. Quand on invite Radio-Canada et les Anglo-Québécois et qu'on n'a pas de sujet pour eux...

Mme Raymonde Folco: Monsieur Lemieux, les Anglo-Québécois sont inclus dans le sujet de la contestation judiciaire. J'ai bien expliqué cela. Quand j'ai proposé qu'on invite les Anglo-Québécois, c'était à cause du fait qu'on a souvent l'impression que la contestation judiciaire ne touche que les Franco-Canadiens.

M. Pierre Lemieux: Vous avez raison, vous avez dit cela, mais la motion propose que ce soit une réunion avec les Anglo-Québécois et ne dit rien au sujet du Programme de contestation judiciaire.

Mme Sylvie Boucher: Oui.

M. Richard Nadeau: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Nadeau?

M. Richard Nadeau: Vous pouvez rayer la mention d'une rencontre avec des Anglo-québécois. Cela nous fera une réunion de moins et à ce moment-là, les Anglo-Québécois seront invités dans le cadre des quatre rencontres, ou plus, au sujet du Programme de contestation judiciaire.

Merci de la clarification, monsieur Lemieux.

M. Pierre Lemieux: Merci.

Le président: Vous proposez quatre rencontres ou plus, au besoin, au sujet du Programme de contestation judiciaire, dont une rencontre avec un groupe d'Anglo-Québécois.

M. Richard Nadeau: Parmi les témoins invités aux rencontres, il pourrait y avoir nos amis les Anglo-Québécois.

Le président: Si vous voulez, on peut la laisser ainsi, on peut préciser que c'est dans le cadre des quatre rencontres que vous souhaitez rencontrer les Anglo-Québécois.

M. Richard Nadeau: Excellent, excellent!

Mme Raymonde Folco: Il y a un problème parce qu'on est en train de nommer d'autres groupes et on ne nomme pas celui-là.

M. Richard Nadeau: Non.

Le président: Madame Folco.

Mme Raymonde Folco: J'aimerais bien qu'on la relise. Excusez-moi, mais il y a eu des changements.

Le président: Bien sûr.

Mme Raymonde Folco: Je veux être sûre de ce sur quoi je vote.

Le président: C'est bon. M. Richard Nadeau propose que se tiennent quatre rencontres ou plus, au besoin, sur le Programme de contestation judiciaire dont une rencontre avec des groupes d'Anglo-Québécois; une rencontre au plus tard le jeudi 7 juin avec ...

• (1010)

Mme Raymonde Folco: Excusez-moi, plutôt que de dire « une rencontre », si on disait « incluant »?

L'hon. Raymond Simard: Incluant des témoins.

Mme Raymonde Folco: Parce que je ne vois pas une rencontre... Si on disait: « incluant les témoins représentant les groupes suivants: Anglo-québécois, Acadiens, SOS Montfort, etc. » À ce moment-là, c'est clair qu'ils se retrouvent sous le même parapluie.

M. Richard Nadeau: Monsieur le président.

Le président: C'est parce que c'est le motionnaire, il a sa recommandation.

Mme Raymonde Folco: Non mais enfin, c'est une suggestion que je fais à mon collègue.

Le président: Ouais.

M. Yvon Godin: Monsieur le président, je pense qu'on est en train de s'embourber. On aura quatre réunions au sujet du Programme de contestation judiciaire, on remettra les noms des témoins au greffier et on les invitera. On n'a jamais auparavant indiqué expressément qu'on invitait Jacques, Richard ou l'un ou l'autre. Je n'ai jamais vu cela auparavant. Où s'en va-t-on? On est en train de perdre du temps pour rien. On aura quatre réunions et plus, au besoin, au sujet du Programme de contestation judiciaire, on remettra une liste de nos témoins au greffier, on les invitera, puis ils viendront et c'est fini.

Le président: Ça va, on continue.

M. Pierre Lemieux: C'est pourquoi j'ai voulu proposer un amendement.

L'autre question portait sur Radio-Canada, qui est une chose différente. En ce qui a trait au Programme de contestation judiciaire et à Mme la ministre, il y a un lien. Radio-Canada constitue un enjeu complètement différent. Puisqu'on ne sait pas quand la session de la Chambre se terminera, j'aimerais proposer un amendement afin de retirer ce sujet. Il y a assez de travail pour les prochaines semaines. Quand on sera près de la fin, on pourra décider si, oui ou non, on continue. Aurons-nous d'autres réunions, oui ou non? La motion vise à retirer la question de Radio-Canada...

Mme Sylvie Boucher: ... afin de l'ajouter au mois de septembre.

M. Pierre Lemieux: Non, c'est uniquement pour éliminer ce sujet pour l'instant. On prendra une décision par la suite.

Le président: Vous proposez donc un amendement à la motion.

M. Pierre Lemieux: En effet, je propose un amendement...

Le président: Un instant, je veux clarifier les choses.

M. Pierre Lemieux: ... pour enlever...

M. Yvon Godin: C'est un amendement.

Le président: C'est bien.

M. Yvon Godin: J'aimerais parler de son amendement. Je m'y oppose et je vais vous dire pourquoi. Nous étudions l'ordre du jour, ce que nous avons toujours fait dans le passé. On fait des plans pour le futur. Si on ne peut pas recevoir les témoins sur la question de Radio-Canada en juin, quelle en sera la conséquence? Ils auront déjà reçu un avis de comparution public, on les rencontrera donc plus tard à l'automne. Peut-être que d'ici l'automne — si les dirigeants de Radio-Canada m'entendent —, Radio-Canada aura modifié sa programmation dans divers endroits aux pays. Elle ne prend pas ses responsabilités. Ils recevront donc un nouvel avis de comparution indiquant que le sujet de Radio-Canada sera à l'ordre du jour du Comité permanent des langues officielles. Il est à souhaiter qu'ils n'aient pas besoin de venir, car on a autre chose à faire. Il est à souhaiter que Radio-Canada, financée par les impôts des contribuables du Canada...

Je ne parle pas de vous, monsieur Lemieux, je parle des dirigeants de Radio-Canada.

Mme Sylvie Boucher: Nous étions tous au courant.

M. Yvon Godin: J'aimerais que Radio-Canada, monsieur le président, reçoive le message que nous, de même que les communautés du reste du pays, n'accepterons plus certaines choses. À titre de francophone, de Canadien et d'Acadien, j'ai hâte qu'on voie, au bulletin de nouvelles nationales, des choses qui ne viennent pas seulement de Montréal.

Mme Sylvie Boucher: [Note de la rédaction: inaudible]

M. Yvon Godin: Il n'y a pas si longtemps, monsieur le président, je parlais de Radio-Québec. J'ai arrêté d'en parler ainsi, parce qu'un Québécois m'a dit que ce n'était pas Radio-Québec, mais Radio-Montréal.

Radio-Canada porte le nom du Canada, et tous les contribuables canadiens la financent. Nous voulons donc que de temps à autre, on puisse voir au bulletin de nouvelles nationales quelque chose à propos de Caraquet, et pas seulement des images de gens qui brûlent les bateaux à Shippagan et les usines de poisson. Nous voulons voir des bonnes nouvelles aussi, monsieur le président.

Les gens sont tannés, la Société nationale de l'Acadie est tannée de voir cela, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick est tannée de voir cela, notre ami de Saint-Boniface, M. Simard, le dit lui-même, il y a un problème là-bas. En inscrivant cela

à l'ordre du jour, peut-être que Radio-Canada aura la gentillesse de revoir sa programmation.

Selon moi, elle a fait une grosse erreur, monsieur le président, quand elle retiré l'émission de *RDI en direct/L'Atlantique*. Je l'ai dit, je ne le répéterai pas, c'est déjà inscrit dans les comptes rendus.

J'apprécierais que M. Lemieux se joigne à nous pour envoyer un message à Radio-Canada.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

On suit la liste. Que M. Boucher et M. Lemieux...

Mme Sylvie Boucher: Vous avez dit « M. Boucher ».

Le président: Excusez-moi, madame la secrétaire parlementaire.

Mme Sylvie Boucher: Est-ce que tu veux finir...

Le président: En résumé, nous discutons de l'amendement de M. Lemieux qui vise à retirer la question de la Société Radio-Canada.

Madame Boucher, vous avez la parole.

● (1015)

Mme Sylvie Boucher: Je voudrais...

M. Yvon Godin: Monsieur le président, je n'aurais pas dû parler de son amendement, parce qu'il n'a pas encore été appuyé.

Mme Sylvie Boucher: Non.

M. Pierre Lemieux: On discute de l'amendement, n'est-ce pas? Par la suite, on votera.

M. Yvon Godin: J'aimerais qu'il...

Le président: Monsieur Godin, c'est à vous.

M. Yvon Godin: S'il y a un amendement, il faut que quelqu'un l'appuie pour qu'on puisse en discuter.

M. Pablo Rodriguez: Quelqu'un l'appuie-t-il?

Mme Sylvie Boucher: Son discours...

Mme Raymonde Folco: La question est maintenant de savoir si l'amendement est accepté ou refusé.

M. Pierre Lemieux: Nous sommes en train d'en discuter, n'est-ce pas?

Mme Sylvie Boucher: Auparavant, je voudrais soulever un point.

M. Pierre Lemieux: Je voudrais aussi soulever un point au sujet de l'amendement.

Mme Sylvie Boucher: Non, je voudrais parler de ce que M. Yvon Godin a dit et peut-être aussi de l'amendement. C'est peut-être une idée, car tout le monde semble le trouver trop long.

M. Yvon Godin: Non.

Mme Sylvie Boucher: Je lance simplement une idée. On rédige une motion concernant M. Fraser, les contestations judiciaires et Mme Verner. Ensuite, on en rédige une autre pour le reste, dont Radio-Canada, afin de ne pas l'oublier.

Le président: J'aimerais préciser que l'amendement de M. Lemieux est recevable. Il n'a pas besoin de secondeur, monsieur Godin.

M. Yvon Godin: Merci.

Le président: Mme Boucher vient de prendre la parole, et ce serait maintenant à M. Lemieux de parler de son amendement.

M. Pierre Lemieux: M. Godin a encore polarisé l'enjeu. Je ne dis pas que l'enjeu de Radio-Canada n'est pas important. M. Nadeau, au début de la réunion, a dit qu'il faudrait peut-être poursuivre nos séances pendant l'été. Je serais certainement d'accord pour les poursuivre s'il s'agissait d'un enjeu critique, mais ce n'est pas le cas de la question de Radio-Canada en ce moment. C'est pourquoi j'aimerais nous laisser la liberté de décider après, et non aujourd'hui, si c'est un enjeu critique. Et le comité siégerait pendant l'été.

Je n'ai jamais dit que ce n'était pas important. Cependant, pourquoi ajouter un autre enjeu à l'horaire maintenant, alors que M. Nadeau a dit qu'on siégerait peut-être pendant l'été? Notre horaire est plein à l'heure actuelle. Peut-on rediscuter de Radio-Canada dans une ou deux semaines? C'est le but de mon amendement.

Le président: Merci, monsieur Lemieux.

J'aimerais savoir si le comité est prêt à entendre la question sur l'amendement.

Mme Sylvie Boucher: Je voudrais en discuter trois minutes avec mon groupe, puisqu'il semble difficile de se parler ici aujourd'hui.

M. Pierre Lemieux: D'accord.

Mme Sylvie Boucher: Ils sont à l'autre bout de la table.

L'hon. Raymond Simard: Un plan de travail de cinq minutes.

Mme Sylvie Boucher: Oui.

M. Pierre Lemieux: On l'a fait la dernière fois. On peut prendre une pause de deux minutes.

Le président: On me demande d'ajourner la séance pendant cinq minutes. Ensuite, on pourrait...

M. Richard Nadeau: Deux minutes.

Le président: D'accord. Ensuite, on pourra soumettre la question au vote.

M. Pablo Rodriguez: Êtes-vous d'accord pour voter ensuite?

Mme Sylvie Boucher: Je ne suis pas en désaccord, mais je veux parler à mon groupe avant.

M. Pablo Rodriguez: Il va falloir voter après.

Mme Sylvie Boucher: Je suis une femme, alors je veux...

M. Pierre Lemieux: On espère.

M. Pablo Rodriguez: Un *gentlemen's agreement*, c'est correct?

Mme Sylvie Boucher: Pour une fois, je vais dire oui à un *gentlemen's agreement*.

Le président: D'accord. On a un *women's agreement*. Je suspends la séance pour quelques minutes.

• _____ (Pause) _____

•

•(1020)

Le président: On va reprendre nos travaux. On en sommes-nous?

M. Richard Nadeau: On vote sur l'amendement.

Le président: Le comité est-il prêt à voter sur l'amendement de M. Lemieux?

Des voix: Oui.

Le président: Le comité est prêt?

Il faut donc voter sur l'amendement.

Mme Sylvie Boucher: Pouvez-vous relire l'amendement?

Le président: On va relire l'amendement.

M. Lemieux propose que l'on retire la mention de Radio-Canada de l'amendement de M. Nadeau.

(L'amendement est rejeté.)

Le président: Le comité est-il prêt à voter sur la proposition de M. Nadeau, qui se lit comme suit:

Que le Comité tienne quatre réunions (ou plus, au besoin) sur le Programme de contestation judiciaire comprenant des représentants d'organisations anglophones du Québec, une réunion avec le commissaire aux langues officielles devant se tenir au plus tard le 7 juin 2007, une réunion avec la ministre responsable de la Francophonie et des Langues officielles et une réunion avec la Société Nationale de l'Acadie et la Société Radio-Canada.

(La motion est adoptée à l'unanimité.)

•(1025)

Le président: Bravo! Je vous félicite. Il y a avait...

Mme Sylvie Boucher: Non, ça va.

Le président: ... un avis de motion...

Mme Sylvie Boucher: M. Chose ne le veut pas. Que voulez-vous qu'une fille fasse?

Le président: Le greffier me dit que je peux demander aux membres du comité s'ils souhaitent que l'on ajourne les travaux.

M. Yvon Godin: Je voudrais auparavant savoir qui seront les témoins mardi prochain. Je recommande qu'on invite les témoins qui étaient présents le 17 mai dernier. J'aimerais qu'on les ramène.

M. Jean-Claude D'Amours: C'est ce que j'avais recommandé au tout début.

M. Yvon Godin: C'est super.

M. Pablo Rodriguez: J'appuie la recommandation. Peut-être ne sont-ils pas disponibles?

M. Richard Nadeau: On va essayer. Je suis d'accord avec l'opposition.

Le président: Monsieur Chong.

[Traduction]

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Je propose l'ajournement de la séance, monsieur le président.

[Français]

Le président: D'accord.

Mme Raymonde Folco: J'appuie la motion de l'hon. Michael Chong.

Le président: On va demander au greffier de s'assurer que les témoins soient convoqués.

M. Chong, appuyé par Mme Folco, propose que la séance soit levée.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.